



MOTION

A L'ATTENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

A deux reprises, lors du Comité technique local Ile-de-France, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet d'organisation de la Direction Juridique et Fiscale.

Le projet stratégique dont cette réorganisation est la conséquence n'a jamais été présenté pour vote au Comité Technique National mais a fait l'objet de simples points d'information.

Cette réforme n'est soutenue ni par les métiers, ni par une majorité des personnels concernés.

AU COURS DES DÉBATS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT IDENTIFIÉ PLUSIEURS RISQUES POTENTIELS OU AVÉRÉS :

- un risque opérationnel avec une perte de technicité et de compétences,
- un ralentissement des décisions au niveau des métiers,
- un risque humain car les personnels ont exprimé de vives inquiétudes à tous les niveaux,
- un risque déontologique : au sein d'un même service seront traités les contentieux du fonds d'épargne et de l'Etablissement public,
- un risque d'écueil sur les mobilités dans la filière juridique,
- un climat social désastreux qui ne favorisera pas l'unification de la filière.

De même, les organisations syndicales dénoncent la mise en place de conventions de service qui vont engendrer des lourdeurs bureaucratiques souvent inutiles. Nous dénonçons, également, un manque de concertation avec le personnel.

EN UN MOT, CETTE RÉFORME VA PLUS DÉSORGANISER LES SERVICES QUE LES STRUCTURER !

Malgré toutes nos remarques et suggestions, la Direction fait un passage en force qui aura de lourdes conséquences sur l'activité, mais aussi sur le climat social au sein de cette direction déjà meurtrie dans le passé.

Unaniment, les élus du comité technique Ile-de-France vous demandent de suspendre la mise en œuvre du projet présenté par le Directeur de DJFSA.

Paris, le 29 mai 2017

Les élus CGT - CFDT - CGC - UNSA - SNUP